

Copie de résolution adoptée par le Conseil de la MRC de Bellechasse à une séance régulière tenue le 26 novembre 2025.

**ADOPTION DE L'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE EU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE BELLECHASSE**

**C.M. 25-11-357**

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire le 6 juin 2022 et que de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) sont entrées en vigueur le 1er décembre 2024;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) demande à la MRC de Bellechasse de réviser son schéma d'aménagement et de développement (SAD) pour assurer sa conformité aux nouvelles OGAT au plus tard le 1er décembre 2027, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU que la MRC est tenue de maintenir en vigueur, en tout temps, un énoncé de vision stratégique (article 2.3 de la LAU), qui alimentera et guidera la révision de son SAD;

ATTENDU qu'une vision stratégique, à long terme, comprend minimalement les dimensions culturelle, économique, environnementale et sociale, en adéquation avec les aspirations de la population des vingt (20) municipalités du territoire;

ATTENDU que lors de la séance ordinaire tenue le 21 mai 2025, le Conseil de la MRC a adopté une résolution afin de constituer une commission chargée spécifiquement de mener les consultations publiques en vertu de l'article 2.18 de la LAU;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 2.18 de la LAU, la MRC a tenue huit (8) assemblées publiques de consultation sur son territoire afin de recueillir les avis, suggestions et observations du public et des organismes concernés;

ATTENDU qu'un rapport de consultation a été déposé et adopté à la séance de Conseil du 26 novembre 2025 et que celui-ci présente l'intégralité des commentaires reçus et des propositions d'ajustement au projet d'Énoncé;

ATTENDU que certains ajustements ont été apportés au projet à la suite des commentaires reçus;

ATTENDU que le Conseil juge que l'énoncé de vision stratégique, tel qu'amendé, représente de façon fidèle la vision partagée du développement futur de la MRC de Bellechasse.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Martin J. Côté,  
appuyé par M. Yvon Dumont  
et résolu

1. d'adopter la version finale de l'Énoncé de vision stratégique de la MRC de Bellechasse.
2. de diffuser l'Énoncé de vision stratégique sur le site Web de la MRC de Bellechasse et d'en transmettre une copie à la ministre ainsi qu'à chaque municipalité du territoire.

Adopté unanimement.

Copie certifiée conforme  
Donnée à Saint-Lazare, le 27 novembre 2025

*Anick Beaudoin*

---

Anick Beaudoin, directrice générale